

COMPTE-RENDU
Conférence ACP
Vendredi 7 octobre 2011 – Palais Brongniart

1) Le contrôle des pratiques commerciales en assurance et en banque:

- Recommandations de l'ACP :

L'exploitation de l'annexe « protection de la clientèle » au rapport de contrôle interne (remplie par seulement ¼ des mutuelles) fait apparaître la nécessité de :

- Mettre en place une organisation claire avec une procédure,
- Faciliter l'accès des clients aux modalités de saisine,
- Développer le suivi et le reporting des réclamations.

- Contrôle des intermédiaires :

Ce contrôle se met en place à l'ACP, avec une cinquantaine de courtiers contrôlés par an, mais il va s'intensifier à court terme avec le renfort des agences du réseau de la Banque de France, et à moyen terme avec la future directive IMD2. Il porte principalement sur les points suivants :

- Information des clients : liens capitalistiques, traitement des réclamations,
- Devoir de conseil : recueil des besoins, formalisation de ce devoir,
- Conditions d'exercice : RC, garantie financière, capacités professionnelles,
- Conventions avec les fournisseurs.

2) Solvabilité II – Pilier 3:

- La directive OMNIBUS2 ne sera votée qu'au 1er trimestre 2012 par le Parlement Européen, mais l'ACP n'est pas d'accord avec les propositions de simplification qu'elle contient : allègement des états trimestriels, suppression de l'état détaillé des placements, mesures transitoires de 2 ans.
- Le décalage de l'application complète de SOLVA2 au moins à l'année 2014 est confirmé, mais il faudra produire un bilan prudentiel et un calcul de SCR mi-2013 sur l'exercice 2012.
- Le questionnaire de septembre 2011 a été retourné par 65% des organismes d'assurance. 80% des répondants ont démarré un projet SOLVA2, même si 60% n'ont pas encore identifié de budget sur 2012. 73% ont prévu de réitérer le QIS5 sur l'exercice 2010.

- Le Pilier 3 reposera sur le RSR (rapport pour l'ACP, remplaçant le dossier annuel et les états trimestriels actuels) et le RFSR (rapport pour le public, remplaçant selon eux les actuels rapports de solvabilité et de contrôle interne), contenant à la fois des états quantitatifs (« templates ») et du contenu narratif :
 - Compte tenu des délais raccourcis (14 semaines pour l'annuel, sauf l'année de transition à 20 semaines), ces rapports ne pourront peut-être pas être validés a priori par les instances,
 - Le rapport ORSA, distinct du RSR, sera transmis à l'ACP après validation par le conseil,
 - Pour le calcul du SCR trimestriel, un bilan prudentiel sera nécessaire, mais sans arrêté comptable à cette fréquence,
 - Ces états devraient être communiqués selon la norme XBRL (format d'échange dérivé de XML, spécifique pour les données financières), dont les « taxonomies » (description des données) seront prêtes au 2^{ème} semestre 2012. Un questionnaire sur la préparation informatique à SOLVA2 a montré que seulement 20% des organismes étaient prêts à utiliser XBRL, les autres préférant rester sous EXCEL,
 - Une consultation « publique » (auprès des fédérations représentant les assureurs) sur le reporting sera organisée en novembre 2011.
 - Enfin, l'ACP réfléchit à une refonte du plan comptable des assurances pour intégrer SOLVA2, les évolutions du Plan Comptable Général, et harmoniser ceux des assurances et de la mutualité.

Liste des pièces jointes :

Contrôle pratiques commerciales :

- **N°1 / Discours M. THIERRY,**
- **N°2 / Présentation .**

Solvabilité II – Pilier 3 :

- **N°3/ Discours de Mme NOUY**
- **N°4/ Présentation.**